

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de **M. Albert MAMY, Maire de la commune de SORÈZE.**

Présents : M. Albert MAMY, Maire, Mmes Josette SALLES, Rose FABRE, Lisette GRANDAZZI, Marie-Lise HOUSSEAU, Isabelle LASNE, Anne-Marie LUCENA, Caroline MARCHAND, Myriam MAURICE, Nelly RAMIERE, MM. Philippe DUSSEL, René ESCUDIER, Gérard de LÉOTOING, François MARCOU, Thierry POUVREAU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

Ayant donné procuration : Magali PERRIN à Josette SALLES, Marc DURAND à François MARCOU, Didier GLEIZES à Lisette GRANDAZZI.

Absents excusés : Myriam MORETTI, Michel PIERSON, Yannick TEYSSEYRE.
Joselle SALLES *été élue secrétaire.*

⇒ Le compte rendu de la réunion du 20 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

1) - Attribution du marché pour la mise à jour du schéma et du zonage d'assainissement D2019-055

VU la consultation lancée le 21 mars 2019, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ;
VU le rapport d'analyse des offres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-DÉCIDE, pour la mise à jour du schéma et du zonage d'assainissement de retenir :

-le bureau d'Etudes ARTELIA Ville et Transport, 15, allée de Bellefontaine – 31106 TOULOUSE – pour un montant de 48 330€ H.T. comprenant une tranche ferme pour 45 880€ H.T. et une tranche conditionnelle pour 2450€ H.T.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

2) - Dde d'aides pour la réalisation du schéma & du zonage d'assainissement auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne & CDT-056

VU la délibération du 21 janvier 2019 sollicitant une aide financière auprès du Conseil Départemental du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la mise à jour du schéma et du zonage d'assainissement ;

VU la délibération du 24 juin 2019, attribuant le marché d'études à la Société ARTELIA de Toulouse pour un montant de 48 330€ H.T. ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-RENOUVELLE sa demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation du schéma et du zonage d'assainissement d'un montant de 48 330€ H.T. suivant attribution du marché au Bureau d'Etudes ARTELIA de Toulouse.

-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant ce dossier.

3) - Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement Anaïs GLEIZES- D2019-057

VU le permis d'aménager N°08128810J0002 délivré le 1^{er} juin 2011 ainsi que les permis modificatifs délivrés les 15/06/2012, 06/09/2013 et 18/10/2013 sur les parcelles cadastrées section A n°27, 30 et 51 ;

VU la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 04/09/2013 ;

VU la demande de rétrocession formulée par M. Sébastien KRAEMER, président de l'Association Syndicale des co-lotis et de M. Didier RAMOND, propriétaire, de la voirie et des réseaux du lotissement Anaïs GLEIZES à l'euro symbolique ;

VU les documents transmis ;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande de rétrocession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-ACCEPTE la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section A 1088 comprenant la voirie, les réseaux et les espaces communs du lotissement Anaïs GLEIZES pour une superficie de 3626m² et la parcelle A 1090 d'une surface de 20m² sur laquelle est implantée le transformateur EDF.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires qui seront reçus par Maître Florence DOMINGO-PLANES, notaire à Revel.

-DÉCIDE :

* le classement dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement Anaïs GLEIZES.

* que les frais de mutation seront supportés par la commune.

4) - Acceptation d'une donation d'une collection de verreries par MMme Roger BERTRAND - D2019-058

Monsieur le Maire informe le conseil du souhait de M. et Mme Roger BERTRAND de faire don à la commune d'une collection de verreries déjà exposée au Musée du Verre Yves Blaquière.

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette donation destinée à enrichir les collections déjà détenues présentées au Musée du Verre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-ACCEPTE la donation proposée par M. et Mme Roger BERTRAND, estimée à 22 475€ suivant détail joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette donation ainsi que l'acte authentique qui sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire à PUYLAURENS.

*-Marie-Lise HOUSSEAU indique au Conseil que les travaux de la voie verte devraient se terminer d'ici la fin du mois de juin. Elle propose d'en faire l'inauguration qui pourrait être programmée le samedi 20 juillet au matin. Un vin d'honneur pourrait être organisé sur le secteur de Carpinel en y associant Revel.

*-Nelly RAMIERE informe le conseil d'une rencontre prévue le jeudi 27 juin à 10h avec une chargée de mission du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. A cette occasion sera présentée la possibilité d'accueillir à Sorèze des étudiants de 3 écoles (ENSA Toulouse, Ecoles de Géographie et Sociologie d'Albi et d'Avignon). Dans le cadre de leurs études, ils pourront proposer des perspectives dans le domaine de mise en valeur du patrimoine et de l'aménagement du territoire.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire - Albert MAMY

